

MAIRIE

DE

SAINT-LARY SOULAN

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-104

OBJET

**Désignation des membres
du Comité de Direction de l'Office
de Tourisme
de Saint-Lary Soulan**
(Modification de la délibération
2021-101)

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **11**

Votes pour : **10**
(dont **2** procurations)

Absentions : **4**
Dont 1 procuration :
Madame Hélène GUIOUNET
Madame Marie-Françoise VIDALON
Monsieur Daniel GASPA
Monsieur Jacques ROCA

Affiché à la porte de la Mairie le :
27 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **18 juillet 2023**

Présents : MM. André MIR – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR

Procurations de :

Monsieur Philippe AIZIER à Monsieur René DARAN
Madame Aline NARS à Monsieur André MIR
Madame Hélène GUIOUNET à Monsieur Jacques ROCA
Absent (excusé) : Monsieur Nicolas HERQUÉ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les membres du **Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan**.

Le Conseil Municipal, le Maire, entendu, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération N°2021-101 du 24 juin 2021 et d'arrêter la nouvelle composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan comme ci-dessous :

- **Nombre de représentants de la collectivité : 10 membres**

Titulaires	Suppléants
André MIR	Christophe BOURREC René DARAN Aline NARS Jacques SALAT
Philippe AIZIER	
Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE	
Daniel GASPA	
Hélène GUIOUNET	
Nicolas HERQUÉ	
Jean-Henri MIR	
Sophie REY	
Jacques ROCA	
Marie-Françoise VIDALON	

- **Désigne les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 9 membres**

Activités	Titulaires	Suppléants
Accueil et réceptif	Rudy CAMPOS	Georgina GEOFFRAY
Animation et événementiel	Frédéric LODTER	Julien THOMAS
Culture	Hervé BLANCHARD	Jacques CAZALA
Commerce et artisanat	Raymond CAMPO	Lucie PLESSALA
Ambassadeurs	Jean-Marie MIR	Pascale ROUANET
Omnisports	Bruno BOUBIN	Pierre VEDERE
Remontées mécaniques	Akim BOUFAID	Valérie PRAT
Etablissement thermal	Roman RIAC	Stéphanie GALAUP
Ecoles de ski	Alain DEDIEU	Stéphane RIBET

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20230801-DEL-2023-104-DE
Date de télétransmission : 01/08/2023
Date de réception préfecture : 01/08/2023



Fait à Saint-Lary-Soulan, le 26 juillet 2023

Le Maire,


André MIR